



INFORMATIONS

L'agent de constatation des douanes peut exercer dans deux domaines d'activités : l'administration et le commercial, ou la surveillance. Employé par la Direction Générale des douanes, il exerce dans un aéroport, une gare, un port ou une frontière s'il est surveillant, sinon, son activité consiste essentiellement en un travail de bureau.

Dans les deux cas, sa mission principale est de surveiller le trafic de marchandises illégales. Il est détenteur d'une arme de service.

MISSIONS PRINCIPALES

Il n'exerce pas les mêmes fonctions selon sa branche d'activité.

- Contrôler et arrêter des personnes sur le terrain, démanteler un réseau
- Être à la recherche de toute personne transportant de la marchandise illégale, interdite ou en grande quantité, notamment la drogue ou les contrefaçons
- Mener des enquêtes sur des entreprises, vérifier leurs pratiques concernant les marchandises sensibles (tabac, alcool, pétrole, métaux précieux...)
- Surveiller des transactions et le paiement de taxes douanières

QUALITÉS REQUISES

Se montrer observateur, posséder une bonne condition physique, faire preuve de diplomatie, être organisé, rigoureux et efficace

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un agent de constatation des douanes en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer cette fonction, il faut passer le **concours suivant, de catégorie C** (niveau brevet des collèges).

Les épreuves

PRÉ-ADMISSIBILITÉ

QCM de français (grammaire, orthographe, vocabulaire) et mathématiques (connaissances générales et logique), 1h30 (coef. 1)

ADMISSIBILITÉ

1. **Résolution de cas pratiques** par rapport à un dossier : lire des documents et répondre à des questions portant sur les textes du corpus, rédiger un texte, réaliser un tableau chiffré, 3h (coef. 2)

SEULEMENT POUR LES CANDIDATS QUI SE DIRIGENT VERS LA BRANCHE « SURVEILLANCE » :
Exercices physiques (course de vitesse, course de fond, saut en hauteur) (coef. 1)

ADMISSION

Entretien oral avec le jury, 15 mn (coef. 2)